

## KABEDUR SupCry Stru SG I

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.01.2023
1.3	22.03.2023	100000000772	Date de la première version publiée: 31.12.2022

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : KABEDUR SupCry Stru SG I

Code du produit : 00000000000013154  
13154

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtements

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Karl Bubenhofer AG  
Hirschenstrasse 26  
CH-9201 Gossau SG

Telefon: +41 (0)71/387 41 41, Telefax:+41 (0)71/387 41 51

Auskunftgebender Bereich (Bürozeiten):

Verantwortliche Chemikalien-/Produktesicherheit, Dr. Christina Ott

Telefon: +41 (0)71/387 41 35, Telefax: +41 (0)71/387 43 04

Email: regulatory@kabe-farben.ch

• Vertrieb Deutschland

KABE Pulverlack Deutschland GmbH Sofienstrasse 36 D-76676 Graben-Neudorf Telefon: +49 (0)7255 99-161, Telefax: +49(0)7255

99-163 (Bürozeiten)

• Vertrieb Österreich:

KABE-Farben GmbH Langegasse 31 A-6850 Dornbirn Telefon (Bürozeiten): +43 (0)5572-21568, Telefax: +43 (0)5572-2094

• Vertrieb Polen:

Farby KABE Polska Sp. z o.o. ul. Slaska 88, 40-742 Katowice tel. +48 32 204 64 60, fax +48 32 204 64 66, (Bürozeiten),

proszkowie@farbykabe.pl

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Suisse : Urgences empoisonnement : Tox Info Suisse, Téléphone : +41 (0)44/251 66 66 ou 145 (uniquement en Suisse) Allemagne : Centre antipoison de Berlin : +49(0)30-19240 Autriche : Centre d'appel d'urgence anti-poison AKA Vienne : +43(0)1/4064343 Pologne : Centre national d'information sur les poisons et Département clinique de toxicologie : +48(42)6579900

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Toxicité spécifique pour certains organes H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## KABEDUR SupCry Stru SG I

Version 1.3      Date de révision: 22.03.2023      Numéro de la FDS: 100000000772      Date de dernière parution: 13.01.2023  
Date de la première version publiée: 31.12.2022

cibles - exposition unique, Catégorie 3,  
Système nerveux central

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence :

#### Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

#### Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

#### Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle

acétate de n-butyle

#### Étiquetage supplémentaire

EUH208 Contient anhydride maléique.  
Peut produire une réaction allergique.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## KABEDUR SupCry Stru SG I

Version 1.3      Date de révision: 22.03.2023      Numéro de la FDS: 100000000772      Date de dernière parution: 13.01.2023  
Date de la première version publiée: 31.12.2022

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Peintures

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle	54839-24-6 259-370-9 603-177-00-8	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 20 - < 30
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 10 - < 20
Reaktionsprodukt von Xylol und Ethylbenzol	Non attribuée 905-588-0	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 10
diacétate de propane-1,2-diyle	623-84-7 210-817-6	Acute Tox. 4; H312  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie cutanée: 2.000 mg/kg	>= 1 - < 10
propylidynetriméthanol	77-99-6	Acute Tox. 3; H331	>= 0,1 - < 1

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## KABEDUR SupCry Stru SG I

Version 1.3      Date de révision: 22.03.2023      Numéro de la FDS: 100000000772      Date de dernière parution: 13.01.2023  
Date de la première version publiée: 31.12.2022

	201-074-9	Repr. 2; H361 <hr/> Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,8501 mg/l	
anhydride maléique	108-31-6 203-571-6 607-096-00-9	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1A; H317 STOT RE 1; H372 (Système respiratoire) EUH071 <hr/> Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,001 % <hr/> Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 1.090 mg/kg	< 0,001

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

## KABEDUR SupCry Stru SG I

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.01.2023
1.3	22.03.2023	100000000772	Date de la première version publiée: 31.12.2022

- 
- |                                 |   |  |
|---------------------------------|---|--|
| En cas de contact avec la peau  | : | Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.<br>En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.<br>Enlever immédiatement tout vêtement souillé.   |
| En cas de contact avec les yeux | : | Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.<br>Enlever les lentilles de contact.<br>Protéger l'oeil intact.<br>Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.<br>Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.                                |
| En cas d'ingestion              | : | Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.<br>Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.<br>Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.<br>Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- |         |   |  |
|---------|---|--|
| Risques | : | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
|---------|---|--|

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- |            |   |                                 |
|------------|---|---------------------------------|
| Traitement | : | Traiter de façon symptomatique. |
|------------|---|---------------------------------|

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- |                                |   |   |
|--------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Mousse résistant à l'alcool<br>Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )<br>Poudre chimique sèche |
|--------------------------------|---|---|

- |                                  |   |                         |
|----------------------------------|---|-------------------------|
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Jet d'eau à grand débit |
|----------------------------------|---|-------------------------|

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- |  |   |   |
|--|---|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : | Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. |
|--|---|---|

### 5.3 Conseils aux pompiers

- |   |   |   |
|---|---|---|
| Équipements de protection particuliers des pompiers | : | En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  |
| Information supplémentaire                          | : | Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.<br>Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.<br>Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fer- |

## KABEDUR SupCry Stru SG I

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.01.2023
1.3	22.03.2023	100000000772	Date de la première version publiée: 31.12.2022

---

mées.  
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les  
conteneurs fermés.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Enlever toute source d'ignition.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

## KABEDUR SupCry Stru SG I

Version 1.3      Date de révision: 22.03.2023      Numéro de la FDS: 100000000772      Date de dernière parution: 13.01.2023  
Date de la première version publiée: 31.12.2022

locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle	54839-24-6	VME	50 ppm 300 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	100 ppm 600 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	50 ppm 240 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and			

## KABEDUR SupCry Stru SG I

Version 1.3      Date de révision: 22.03.2023      Numéro de la FDS: 100000000772      Date de dernière parution: 13.01.2023  
Date de la première version publiée: 31.12.2022

	Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
	VLE	150 ppm 720 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA	
	Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
	STEL	150 ppm 723 mg/m <sup>3</sup>	2019/1831/E U	
	Information supplémentaire: Indicatif			
	TWA	50 ppm 241 mg/m <sup>3</sup>	2019/1831/E U	
	Information supplémentaire: Indicatif			
anhydride ma- léique	108-31-6	VME 0,1 ppm 0,4 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA	
	Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
	VLE	0,1 ppm 0,4 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA	
	Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

## KABEDUR SupCry Stru SG I

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.01.2023
1.3	22.03.2023	100000000772	Date de la première version publiée: 31.12.2022

---

Couleur	:	pigmenté
Odeur	:	légère
Point d'éclair	:	33,0 °C Méthode: Valeur mesurée
Viscosité	:	
Viscosité, cinématique	:	> 20,5 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)
Temps d'écoulement	:	> 60 s à 23 °C Section transversale: 6 mm Méthode: ISO 2431
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	insoluble
Densité	:	1,250 gcm <sup>3</sup> (20 °C)

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
-----------------------	---	--

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
---------------------	---	---------------------------------

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Non applicable
-------------------	---	----------------

## KABEDUR SupCry Stru SG I

Version 1.3      Date de révision: 22.03.2023      Numéro de la FDS: 100000000772      Date de dernière parution: 13.01.2023  
Date de la première version publiée: 31.12.2022

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### **Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### **Composants:**

##### **acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

##### **acétate de n-butyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 10.760 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 23,4 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 14.112 mg/kg

##### **Reaktionsprodukt von Xylol und Ethylbenzol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5.251 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 27,57 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 4.200 mg/kg

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

## KABEDUR SupCry Stru SG I

Version 1.3      Date de révision: 22.03.2023      Numéro de la FDS: 100000000772      Date de dernière parution: 13.01.2023  
Date de la première version publiée: 31.12.2022

---

### **diacétate de propane-1,2-diyle:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 2.000 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

### **propylidynetriméthanol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 14.700 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 0,85 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Estimation de la toxicité aiguë: 0,8501 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 10.000 mg/kg

### **anhydride maléique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.090 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 1.090 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 2.620 mg/kg

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

### **Composants:**

#### **Reaktionsprodukt von Xylol und Ethylbenzol:**

Résultat : Irritant pour la peau.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Produit:**

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

## KABEDUR SupCry Stru SG I

Version 1.3      Date de révision: 22.03.2023      Numéro de la FDS: 100000000772      Date de dernière parution: 13.01.2023  
Date de la première version publiée: 31.12.2022

---

### Composants:

#### **Reaktionsprodukt von Xylol und Ethylbenzol:**

Résultat : Irritant pour les yeux.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

##### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

##### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### **propylidynetrिमéthanol:**

Toxicité pour la reproduction : Toxique suspecté pour la reproduction pour l'homme  
- Evaluation

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Composants:

#### **Reaktionsprodukt von Xylol und Ethylbenzol:**

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### **Reaktionsprodukt von Xylol und Ethylbenzol:**

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

#### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

## KABEDUR SupCry Stru SG I

Version 1.3      Date de révision: 22.03.2023      Numéro de la FDS: 100000000772      Date de dernière parution: 13.01.2023  
Date de la première version publiée: 31.12.2022

---

### Composants:

#### **Reaktionsprodukt von Xylol und Ethylbenzol:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

##### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### **Information supplémentaire**

##### Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 140 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 110 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

##### **acétate de n-butyle:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 18 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 44 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues): 647,7 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

##### **diacétate de propane-1,2-diyle:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 82 mg/l

---

## KABEDUR SupCry Stru SG I

Version 1.3      Date de révision: 22.03.2023      Numéro de la FDS: 100000000772      Date de dernière parution: 13.01.2023  
Date de la première version publiée: 31.12.2022

---

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 237 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

**propylidynetriméthanol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 13.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

**anhydride maléique:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 75 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 42,81 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues): 74,35 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Composants:**

**acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle:**

Biodégradabilité :

Résultat: Facilement biodégradable.

**acétate de n-butyle:**

Biodégradabilité :

Résultat: Facilement biodégradable.

**diacétate de propane-1,2-diyle:**

Biodégradabilité :

Résultat: Facilement biodégradable.

**propylidynetriméthanol:**

Biodégradabilité :

## KABEDUR SupCry Stru SG I

Version 1.3      Date de révision: 22.03.2023      Numéro de la FDS: 100000000772      Date de dernière parution: 13.01.2023  
Date de la première version publiée: 31.12.2022

---

Résultat: Difficilement biodégradable.

**anhydride maléique:**

Biodégradabilité :

Résultat: Facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Composants:**

**acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,760

**acétate de n-butyle:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 15,30

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 2,300

**diacétate de propane-1,2-diyle:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,820

**propylidynetriméthanol:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): < 17,00

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## KABEDUR SupCry Stru SG I

Version 1.3      Date de révision: 22.03.2023      Numéro de la FDS: 100000000772      Date de dernière parution: 13.01.2023  
Date de la première version publiée: 31.12.2022

---

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Code des déchets : 08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 1263  
RID : UN 1263  
IMDG : UN 1263  
IATA : UN 1263

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : PEINTURES  
RID : PEINTURES  
IMDG : PAINT  
IATA : Paint

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3  
RID : 3  
IMDG : 3

---

## KABEDUR SupCry Stru SG I

Version 1.3      Date de révision: 22.03.2023      Numéro de la FDS: 100000000772      Date de dernière parution: 13.01.2023  
Date de la première version publiée: 31.12.2022

---

**IATA** : 3

### 14.4 Groupe d'emballage

#### ADR

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes : 3  
Code de restriction en tunnels : (D/E)

#### RID

Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes : 3

#### IMDG

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-E

#### IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
Instruction d'emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids

#### IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355  
Instruction d'emballage (LQ) : Y344  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

#### RID

Dangereux pour l'environnement : non

#### IMDG

Polluant marin : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : ADR: Pour les emballages, de volume plus petit ou égal à 450 litres, les matières/marchandises ne sont pas classées en classe 3  
IMDG: Pour les emballages, de volume plus petit ou égal à

## KABEDUR SupCry Stru SG I

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 13.01.2023
1.3	22.03.2023	100000000772	Date de la première version publiée: 31.12.2022

450 litres, les matières/marchandises ne sont pas classées en classe 3

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81)

: Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:  
Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle: Annexe 1.11  
Substances liquides dangereuses  
acétate de n-butyle: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
Reaktionsprodukt von Xylol und Ethylbenzol: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
diacétate de propane-1,2-diyle: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
xylène: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
Kohlenwasserstoffe, C9-C12, Alkane, cycl.Vbg., Aromaten: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
éthylbenzène: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
Fettsäuren C14-18, mit Maleinsäure behandelt: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
2-méthylpropan-1-ol: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
2,6-diméthylheptan-4-one: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
dilaurate de dibutylétain: Annexe 1.10 Substances cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
octaméthylcyclotétrasiloxane [D4]: Annexe 2.2 Produits de nettoyage et désodorisants, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
décaméthylcyclopentasiloxane: Annexe 2.2 Produits de nettoyage et désodorisants, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses  
toluène: Annexe 1.12 Benzène et homologues, Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

## KABEDUR SupCry Stru SG I

Version 1.3      Date de révision: 22.03.2023      Numéro de la FDS: 100000000772      Date de dernière parution: 13.01.2023  
Date de la première version publiée: 31.12.2022

---

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle  
acétate de n-butyle

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs  
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 20.000 kg

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)  
Classe de pollution de l'eau : Classe B

Composés organiques volatils : 18,2 %

### Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

AIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Acrylatpolymer  
Titanium dioxide (> 10 µm)  
acétate de 2-éthoxy-1-méthyléthyle  
Reaktionsprodukt von Xylol und Ethylbenzol  
Quaternary ammonium compounds, benzyl(hydrogenated tallow alkyl)dimethyl, stearates, salts with bentonite  
Kohlenwasserstoffe, C9-C12, Alkane, cycl.Vbg., Aromaten  
Dimethylpolysiloxan  
Copolymer mit pigmentaffinen Gruppen  
Polyether

## KABEDUR SupCry Stru SG I

Version 1.3      Date de révision: 22.03.2023      Numéro de la FDS: 100000000772      Date de dernière parution: 13.01.2023  
Date de la première version publiée: 31.12.2022

---

Fettsäuren C14-18, mit Maleinsäure behandelt

ENCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

---

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Texte complet pour phrase H

H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	:	Toxique par inhalation.
H332	:	Nocif par inhalation.
H334	:	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361	:	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	:	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH066	:	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH071	:	Corrosif pour les voies respiratoires.

##### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Asp. Tox.	:	Danger par aspiration

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## KABEDUR SupCry Stru SG I

Version 1.3      Date de révision: 22.03.2023      Numéro de la FDS: 100000000772      Date de dernière parution: 13.01.2023  
Date de la première version publiée: 31.12.2022

Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Resp. Sens.	:	Sensibilisation respiratoire
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2019/1831/EU	:	Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
CH SUVA	:	Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
2019/1831/EU / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	:	valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le con-

